MIRECOURT, le 28 août 2017

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

#### LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 à 18 HEURES

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- DIA
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Rapport annuel d'activités sur l'exercice 2016 du SMDEV
- Signature d'une convention-cadre avec le Centre de Gestion des Vosges
- Mise à disposition d'agents
- Recrutement de jeunes en service civique
- Mise à jour du tableau des emplois
- Modification du tableau des emplois
- Cession d'une parcelle à la SCI L'Abondance
- Désignation de deux représentants des élus au comité technique
- Demande de subvention au Conseil Départemental
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire
- Décision modificative 2017/04 budget Ville
- Approbation du rapport de la CLECT
- Groupement de commandes pour la fourniture de prestation d'assurance
- Questions diverses

--00000--

<u>Présents</u>: Mmes Chiaravalli, Babouhot, Vidal, Barbier, Diez, Preaut, Simon, Bailly, Walter, Humbert, Voiriot

MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY,

DAVAL, MICHEL, BLONDELLE, FY, CITOYEN

Absents: Mmes BENABID, MARTZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme MOINE à Mme CHIARAVALLI

Mme CLEMENT à M. SERDET M. JAMIS à M. CITOYEN

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DIEZ

--000000—

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Marie-Hélène DIEZ Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Les procès verbaux des séances des 22

mai 2017 et 26 juin 2017, dont lecture est donnée par madame Maire-Hélène DIEZ, secrétaire, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### --00000-

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 3 points:
- Désignation de délégués au Conseil d'Administration du Collège Guy Dolmaire
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UCCMV
- Emplois non permanents

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

### --00000—

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- Objet : Décisions municipales -
- n° 2016-013 : Tarifs du restaurant scolaire au 1er septembre 2017
- n° 2017-014 : Tarif des accueils périscolaires au 1er septembre 2017
- n° 2017-015 : Tarif des études surveillées au 1er septembre 2017
- n° 2017-016 : Remboursement anticipé de prêt Ville
- n° 2017-017 : Remboursement anticipé de prêt LPMR
- n° 2017-018 : Remboursement anticipé de prêt Ville

Le 08 septembre 2017

Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

## --00000—

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- SCI ICAR I (Monsieur Gilles ICETA), pour un bien cadastré AL 200, sis 18 Faubourg Saint-Vincent, au prix de 184 450,00 €
- Madame BRESSON Camille et Monsieur PETITNICOLAS Gaëtan, pour un bien cadastré AX 88, sis 115 rue de Beaux Lieux, au prix de 145 000,00 €
- Madame MORITZ Chantal, pour un bien cadastré AD 127, sis lieudit Fond de Jainveau, au prix de 500,00 €

# 06/01

information

Réception Sous-Préfecture

# 06/02

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption - information

- VOSGELIS Office Public de l'Habitat du Département des Vosges, pour un bien cadastré AC 465, sis 13 allée Charles Cornebois, au prix de 126 158,00 €
- Monsieur et Madame VAUTRIN Laurent et Séverine, pour un bien cadastré AB 215 et AB 216, sis 451 avenue Victor Hugo, au prix de 100 000,00€
- Consorts MOUGENOT, pour un bien cadastré AE 387, sis 146 rue Pasteur, au prix de 80 000.00 €
- Monsieur KURTZ Francis, pour un bien cadastré AT 183, sis Lieudit Le Neuf Moulin, au prix de 33 252,00 €
- TOUTIMMO INGENIERIE IMMOBILIERE, pour un bien cadastré AM 241, sis 29 rue Chanzy, au prix de 75 000,00 €
- Monsieur KURTZ Francis, pour un bien cadastré AT 182, sis lieudit Le Neuf Moulin, au prix de 9 962,00 €
- Monsieur CALIPPE Hervé, pour un bien cadastré AM 191, sis 66 rue Chanzy, au prix de 75 000.00 €
- Madame VEZZOSO Christiane, pour un bien cadastré AR 97, sis rue Charles Nicolas Bazin, au prix de 11 000,00 €
- HOPITAL DU VAL DU MADON, pour un bien cadastré AC 405 et AC 406, sis angle rue du Cimetière et rue Jean Eulry, au prix de 1€ symbolique

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

## Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

#### --00000—

L'Adjoint aux Travaux, Roland RUGA, rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative à la protection de l'environnement, et du décret n° 99-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au titre de l'année 2015, lui a été remis par le Président du Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne.

Il retrace les grandes lignes de ce rapport aux membres présents.

Monsieur Roland RUGA précise que le public sera informé par voie d'affichage de la présente délibération et de la possibilité de consulter ce rapport en mairie (Secrétariat Général) ou sur le site internet de la Ville.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de cette information

#### --00000—

L'Adjoint aux Travaux, Roland RUGA, rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités sur l'exercice 2016 lui a été remis par le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

Il retrace les grandes lignes de ce rapport aux membres présents.

Monsieur Roland RUGA précise que le public sera informé par voie

# 06/03

<u>Objet</u> : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2016

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

### 06/04

<u>Objet</u> : Rapport annuel d'activités du SMDEV sur l'exercice 2016

d'affichage de la présente délibération et de la possibilité de consulter ce rapport en mairie (Secrétariat Général) ou sur le site internet du Syndicat.

> Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal A l'unanimité des membres présents et représentés

> > Prend acte de cette information

--00000—

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

# 06/05

Objet: Signature d'une convention cadre avec le Centre de Gestion

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'avoir recours au Centre de Gestion des Vosges pour recruter du personnel non titulaire afin d'assurer des missions temporaires dans le cadre de remplacement de personnel momentanément indisponible, par exemple pour cause de longue maladie. Dans ce cas, il convient de signer une convention cadre qui prévoit, entre autre, le remboursement des salaires et charges, par la collectivité au Centre de Gestion des Vosges, de l'agent mis à disposition, auguel s'ajoutent les frais de gestion, soit 60 € par mois pour un agent de catégorie C.

# Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

- autorise M. le Maire à signer la convention cadre avec M. le Président du Centre de Gestion des Vosges, ainsi que tous documents y afférents
- autorise M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de service
- dit que les dépenses liées à ces mises à disposition seront prévues au budget.

--00000-

# 06/06

Objet: Mise à disposition d'agents

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de sept agents des services techniques à la Ville de VITTEL dans le cadre de l'organisation du Tour de France.

Les agents, qui ont tous donné leur accord, sont mis à disposition pour la journée du 4 juillet 2017 de 13 h 00 à 19 h 00.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la Ville de VITTEL pour le remboursement des salaires et charges correspondant à cette mise à disposition.

# Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

- prend acte de cette information
- autorise M. le Maire à signer tous les documents à sa mise en oeuvre.

# 06/07

Objet: Mise à disposition d'agents

#### --00000—

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de trois agents municipaux à la médiathèque de la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE dans le cadre d'un besoin en personnel pour remplacer des agents placés en congé de maladie.

Les agents, qui ont tous donné leur accord, sont mis à disposition pour la période

du 1er août 2017 au 31 juillet 2018.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE pour le remboursement des salaires et charges correspondant à cette mise à disposition. Le nombre d'heures facturées correspondra au nombre d'heures réellement effectuées par ces agents .

# Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

- prend acte de cette information
- autorise M. le Maire à signer tous les documents à sa mise en oeuvre.

--00000—

Etant donné l'activité de la salle NTIC, il est proposé d'accueillir un volontaire dans le cadre du service civique.

# 06/08

<u>Objet</u> : Recrutement d'un volontaire dans le cadre du Service Civique

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à demander un agrément et à signer un contrat d'engagement pour accueillir un volontaire (16-25 ans) par période de 6 mois pour les missions suivantes :

- mise en oeuvre d'actions et d'ateliers pédagogiques pour guider le public vers l'autonomie numérique
- accompagnement du public et animations spécifiques
- sensibilisation à la citoyenneté
- développement de projets à partir des outils mis à disposition et des attentes des utilisateurs
- initier des projets facilitant l'accessibilité à Internet sans danger
- favoriser les échanges entre jeunes

Une indemnité de 472.97 € net par mois est directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. La structure d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 107.58 € par mois (valeur au 01.02.2017) correspondant à la prise en charge des frais de repas ou de transport. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursement de frais, etc...). Par ailleurs, les jeunes bénéficiaires du RSA ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 116.85 € par mois, versée par l'Etat. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le Service Civique et les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Le premier recrutement prendra effet au 1er décembre 2017, le deuxième au 6 juin 2018, le troisième au 1er décembre 2018 et le quatrième au 1er juin 2019.

# Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

- accepte la proposition ci-dessus
- autorise M. le Maire à demander l'agrément et à signer tous les documents nécessaires au recrutement.

--00000—

# 06/09

<u>Objet</u>: Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs agents municipaux peuvent bénéficier, par l'ancienneté acquise, d'un avancement au grade supérieur.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis, dans sa séance du 28 juin 2017, un avis favorable quant à ces avancements.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- agent de maîtrise : 2
- agent de maîtrise principal : + 2
- adjoint administratif principal 2ème cl. : 2
- adjoint administratif principal 1ère cl. : + 2
- adjoint technique : 4
- adjoint technique principal 2ème cl. : + 4
- adjoint technique principal 2ème cl. : 3
- adjoint technique principal 1ère cl. : + 3
- ATSEM principal 2ème cl. : 1
- ATSEM principal 1ère cl. : + 1

## Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

# Le Conseil Municipal Après avoir entendu les explications de son Maire

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1er octobre 2017
- précise que les crédits sont prévus au budget

--00000—

# 06/10

<u>Objet</u>: Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une ATSEM assure depuis le 1er janvier 2016 l'accueil à la Maison des Pampres.

Cet agent a demandé à être détaché sur un poste d'agent social principal 2ème classe, qui est en adéquation avec les fonctions exercées à la Maison des Pampres.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des emplois comme suit :

- adjoint social principal 2ème classe avec effet au 1er septembre 2017 pour une durée de six mois.

A l'issue de cette période, l'agent concerné sera directement intégré sur son nouveau grade et le poste correspondant à son ancien grade sera supprimé. M. le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence financière.

# Le Conseil Municipal Après avoir entendu les explications de son Maire

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

- décide de compléter le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1er septembre 2017

--ooOoo—

# 06/11

SCI l'Abondance

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°08/09 en date du 31 octobre 2016 concernant la cession d'une parcelle de 120 m2 riveraine des parcelles AM 511 et 512 en bordure du lieu de restauration et de stockage pour permettre une extension de Objet : Cession d'une parcelle à la l'établissement, notamment la création d'une cuisine centrale. La cession a été proposée au tarif de France-Domaines, soit 10 € le m2. Afin de finaliser au plus juste l'acte de cession, il a été demandé par le notaire lors de la signature du compromis qui a eu lieu le 3 août en mairie de préciser les points suivants.

Après intervention du géomètre V'GEO, Mr Yann PUTIGNY, géomètre à MIRECOURT, la parcelle a été délimitée suivant plan ci-joint et est désignée section AM numéro 601 pour 176m2.

- 1°) Il y a lieu de constater que la parcelle présentement vendue ne constitue pas un accessoire du domaine public routier comme n'étant pas un stationnement autorisé au regard de l'arrêté global de stationnement de la ville de Mirecourt.
- 2°) Il y a donc lieu de constater la désaffectation matérielle de la parcelle comme n'étant pas affectée à un usage public ou à l'usage d'un service public.
- 3°) Le bien sus-nommé est donc bien déclassé du domaine public.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, par 23 voix pour, 3 contre (Mme VOIRIOT, MM FY et CITOYEN) et 1 abstention (M. CITOYEN qui utilise le pouvoir de M. JAMIS)

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

> autorise M. le Maire à vendre cette parcelle et à signer l'acte de vente en l'étude de Maître MARTINS, notaire à Houécourt.

06/12 --00000-

Objet : Désignation de deux représentants de la Ville au sein du Comité Technique Commun

Conformément à la délibération du 24 avril 2017 créant un comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, les agents de la commune de Mirecourt ainsi que les agents du CCAS de la commune de Mirecourt pour les élections professionnelles du 30 août 2017, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein du comité technique commun.

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et une contre (P. Fy)

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

désigne Daniel SERDET et Elisabeth BARBIER pour siéger au sein de ce comité technique commun.

--00000—

# 06/13

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police

Dans le cadre de la réhabilitation du carrefour de la place Jeanne d'Arc, la Ville envisage de solliciter M. Le Président du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le réaménagement de ce croisement important de la Ville de Mirecourt puisque les rues Germini, Général Leclerc, Abbé Grégoire et l'avenue Gambetta y convergent. Il convient d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental une subvention à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

autorise M. Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police

--00000—

06/14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompaire à compter du 1er janvier 2018 proposé le 27 juin 2017 par le conseil de communauté.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Il donne lecture du projet modification des statuts avec intégration des modifications apportées dans le document ci-joint et de la délibération adoptée par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

à l'unanimité des membres présents et représentés

- accepte la modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompaire à compter du 1er janvier 2018 proposée par le conseil de communauté de la CCPM.

06/15

--00000—

la Commission Locale d'Evaluation de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire

Monsieur le maire communique au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du de Objet : Approbation du rapport de Mirecourt Dompaire adopté le 24 août 2017.

des Charges Transférées (CLECT) Elle explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

- adopte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

--00000—

06/16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2017 :

Objet : Décision modificative 2017/04 - budget Ville

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATION S	IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIO NS
1641-01-OPFI	- 9 000,00 €	Marge suite renégociation	OP88-1341- 2122	17 835,00 €	Réajustement suvbentions BRAHY
OP 209-313-2313	31 415,00 €	CREDIT THEATRE avec	OP 191-1318- 822	38 760,00	Réajustement participation

l		anticipation			protection	
		avenant MO			incendie zone parisot	
CHAP 040-2138- 01-OPFI	30 000,00 €	TRAVAUX EN REGIE	OP 209-1322- 313	- 34 180,00 €	Réajustement subventions THEATRE	
					Victor Hugo BT (aide du	
		ENFOUISSEME NT BT RUE		36 000,00	SMDEV -Engie et participation	
4581-816-OPFI	36 000,00 €	VICTOR HUGO	4582-OPFI-816	€	Ville)	
			O21 VIREMENT	30 000,00		
TOTAL GENERAL	88 415,00 €		TOTAL GENERAL	88 415,00 €		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATION S	IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIO NS	
O23 VIREMENT SECT INV	30 000,00 €		CHAP 42-722-	30 000,00	TRAVAUX EN REGIE	
	30 000,00 €	produits	01		REGIE	
CHAP 011-60631- 251/4221	700,00 €	entretien- réajustement	73223-01	78 518,00 €	FPIC	
CHAP 011 -60632-		Matériel salle polyvalente		13	Réajustement suivant	
4140	600,00 €	(matériel tennis) prestations	74121-01	680,00 €	prévision	
CHAP 011-611-	0.070.00.0	coopérative				
020	2 873,00 €	jeunesse Diagnostic				
CHAP 011 -617-		APAVE Bey et hangar ONF non				
020	3 600,00 €	prévu BP voirie rue des				
CHAP 011- 615231-822	23 000,00 €	remparts et rue dc Joyeux				
CHAP 011- 615231-822	26 000,00 €	Voirie place Jeanne d'arc				
CHAP 011- 615221-020-30	15 000,00 €	Bâtiment scierie				
CHAP 011- 615228-O20	1 500,00 €	Cuve maison des pampres				
CHAP 011 -6156-						
026 CHAP 011- 6256-	950,00 €	Oubli service civique				
020	1 310,00 €	non prévu au BP rajout				
		Redevance spéciale				
CHAP 011- 6284-	5 076 00 <i>6</i>	prévision				
01	5 976,00 €	insuffisante en rajout de la				
CHAP 011-6247-		prévision de 7000 € car 56				
2122	7 689,00 €	jours x308 € TTC rajout ICNE suite				
CHAP 66-66112	3 000,00 €	renégociation AC de 775				
CHAP 014-739211	- 17 000,00 €	504,49 € Fds de concours				
		pour le				
		fonctionnement des équipements				
		de la Maison de la Musique				
CHAP 65-657351- 01	17 000,00 €	Mécanique (15 737 €)				
TOTAL GENERAL	122 198,00 €		TOTAL GENERAL	122 198,00 €		

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2017 comme ci-dessus.

--00000—

06/17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des transferts de compétences "équipements sportifs, gens du voyage, équipements culturels et services de mutualisés, le montant définitif de l'attribution de compensation à verser à la CC la Mirecourt-Dompaire, pour 2017, est de 775 504.49 €

<u>Objet</u> : Attribution de compensation 2017à verser à la CCMD

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

vote le montant de l'attribution de compensation à hauteur de 775.504,49 € qui sera versé à la CC Mirecourt-Dompaire.

#### --00000—

# 06/18

La communauté de communes a sollicité la commune pour l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement du fonctionnement du musée de la musique mécanique et de la dentelle, dont le plan de financement est le suivant :

<u>Objet</u> : Fonds de concours à la CCMD

Pour le fonctionnement de la Maison de la Musique Mécanique et de la Dentelle

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Charges à caractères général	42 482,65 €	Fonds de concours	15 737,00 €	37,04%
		Autofinancement	26 745,65 €	62,96%
TOTAL	42 482,65 €	TOTAL	42 482,65 €	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V;

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de verser un fonds de concours de 15 737,00 € à la communauté de communes :
- autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes cijointe, fixant les principes d'attribution du fonds de concours;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

#### --ooOoo—

# 06/19

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de prestation d'assurance, dont seront également membres : la communauté de communes Mirecourt Dompaire, les communes d'Avrainville, de Mattaincourt et de Mirecourt.

<u>Objet</u>: Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de prestation d'assurance

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par la convention annexée à la présente délibération.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le ou les marchés seront conclu(s) pour une durée de quatre ans.

La communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du

groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant

La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offre de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres prsents et représentés décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture de prestation d'assurance, auquel participeront les collectivités locales suivantes : la communauté de communes Mirecourt Dompaire, les communes d'Avrainville, de Mattaincourt et de Mirecourt ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de prestation d'assurance pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier :
- d'accepter que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés à intervenir.

--ooOoo—

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 avril 2014 désignant Mesdames Valérie CLEMENT et Danièle CHIARAVALLI déléguées titulaire et suppléante au Conseil d'Administration du Collège Guy Dolmaire.

Au regard de sa situation professionnelle actuelle, Madame Valérie CLEMENT ne peut plus assurer cette représentation.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés

Désigne

- Madame Danièle CHIARAVALLI, membre titulaire

06/20

Objet : Désignation de délégués au Conseil d'Administration du Collège Guy Dolmaire modification - Madame Marie-Odile MOINE, membre suppléant

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017 pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Guy Dolmaire.

--00000—

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'UCCMV (Union Cycliste Contrexéville – Mirecourt – Vittel) pour l'organisation de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai (compétition Ecoles de Vélo).

06/21

Le Conseil Municipal

<u>Objet</u>: Versement d'une subvention exceptionnelle à une association

A l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 480 € à l'UCCMV.

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

--00000—

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la fusion des deux écoles maternelles et des deux écoles élémentaires à la rentrée de septembre 2017. L'école maternelle est située au centre et l'école élémentaire est rassemblée dans les locaux de l'école élémentaire BEY et ancienne école maternelle Bassins du fait des travaux de rénovation de l'école BRAHY.

06/22

Pour l'année scolaire 2017-2018, ces évènements impliquent une nouvelle organisation des services scolaires et périscolaires, en particulier pendant le temps méridien : une équipe d'animation prend en charge un premier groupe d'élèves pendant qu'une autre équipe accompagnent un deuxième groupe au restaurant scolaire municipal lors d'un premier service, puis lors du deuxième service, l'équipe d'animation prend en charge les enfants du premier service.

<u>Objet</u>: Emplois non permanents

Compte tenu de ces éléments et pour des raisons de sécurité, il convient de recruter plusieurs agents, étant précisé qu'il s'agit d'emplois non permanents à temps non complet.

Leur rémunération pourrait être basée sur le 9ème échelon du grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe

## Le Conseil Municipal Après avoir entendu les explications de son Maire

- décide de compléter le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1er septembre 2017

Réception Sous-Préfecture Le 08 septembre 2017

N° 1 à 22

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER DIEZ PREAUT

SIMON BAILLY WALTER

HUMBERT VOIRIOT

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

EVROT FERRY DAVAL

MICHEL BLONDELLE FY

CITOYEN